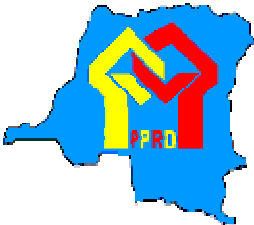


# La vie difficile des partis politiques en RDC



Guy De Boeck



Quand on se déplace, les mêmes mots ne désignent plus forcément les mêmes choses. Lorsque la distance est non seulement géographique, c'est-à-dire qu'elle représente de nombreux kilomètres, mais aussi culturelle, historique, sociale, qu'elle concerne donc un grand nombre d'aspects tant de l'homme que de la société et du cadre où il vit, ce glissement sémantique est pour ainsi dire fatal et peut aller jusqu'à l'incompréhension.

Comme « CongoForum » se propose de donner de meilleures chances au rapprochement entre Belges et Congolais et que nos visiteurs ne sont pas forcément tous (nous voulons l'espérer) des « vétérans de la coopération » recuits par le soleil des tropiques, il nous a paru utile de donner ici quelques informations sur ce qu'il y a, au Congo, derrière le mot « partis politiques » et qui n'est pas, forcément, ce à quoi l'on pense spontanément<sup>1</sup>...

Pour les habitants de l'Europe occidentale, il semble qu'une démocratie parlementaire est inconcevable sans partis politiques. Il n'y a pas de démocratie sans élections, pas d'élections libres sans une pluralité de candidats, donc sans une pluralité de partis ! C'est ancré dans les habitudes au point de paraître évident, et que parler de « démocratie » pour un régime sans pluripartisme semble une absurdité<sup>2</sup>.

Toujours dans la mentalité d'un Européen de l'ouest, un Parti politique est un groupe d'hommes et de femmes qui s'organisent pour exercer le pouvoir en vue de réaliser une société conforme à leurs idéaux. Les partis ont pour fonction :

- d'élaborer un projet politique proposant des réponses aux problèmes de la société ;
- de présenter au suffrage des citoyens des candidats qui veulent défendre et réaliser ce programme ;
- de conclure des alliances et négocier des programmes d'exécutif ;
- de contrôler et critiquer le pouvoir exécutif ;
- d'offrir des possibilités de formation et de participation à la vie publique.

Une remarque supplémentaire s'impose, à côté de cette définition générale : en Belgique, nous avons affaire à des formations politiques qui ont toutes un assez long passé. Si l'on ne tient pas compte des changements de nom, où les étiquettes varient sans que le personnel change, et sans grande modification des options idéologiques, il n'y a pas eu apparition, en Belgique, de partis nouveaux et durables dans les vingt dernières années.

### **1959, les origines.**

Au Congo, les partis politiques sont apparus d'une manière brusquée. En janvier 1960, à la Conférence de la Table Ronde, on annonça aux représentants des Congolais que l'Indépendance était prévue pour le 30 juin, et que les élections auraient lieu en mai. Or, les partis politiques n'avaient été autorisés dans la colonie que dans le courant de 1959. Jusque là, les seules formes d'association autorisées, pour les indigènes, étaient celles qui se basaient sur la culture traditionnelle et l'appartenance ethnique<sup>3</sup>.

Les partis congolais, pour ainsi dire frais éclos et sortant de l'œuf, eurent aussitôt à se précipiter dans la campagne électorale.

---

<sup>1</sup> Il y aurait maintes études à faire sur les partis et la vie politiques du Congo entre 1959 et 1965. Il en existe d'ailleurs déjà. J'écris avec le parti-pris de mentionner ce qui est utile à l'heure actuelle. Aucun des partis de 1960 n'existant plus comme tel, il était superflu d'entrer dans des détails les concernant.

<sup>2</sup> La définition de ce qu'est un parti est, dans une large mesure, inspirée de celle que donne le CDH sur son site Internet. Merci, Madame Milquet !

<sup>3</sup> La « culture ethnique » pouvait bien sûr parfois servir de masque à une activité politique, comme ce fut le cas à l'Abako.

Celle-ci est certainement un moment fort de la vie militante. Elle a toutefois le défaut de polariser toutes les énergies du parti vers des tâches matérielles et « publicitaires » en faveur de son ou ses candidats, donc de créer une certaine confusion entre le parti et ses « personnalités ». Ceux-ci ne trouvaient d'autre part à s'appuyer, pour essayer de « ratisser » des suffrages, que sur des organisations préexistantes qui avaient toutes, obligatoirement, été tribalistes !

A l'énoncé de ces faits, il n'y a pas lieu de s'étonner **que les partis politiques congolais aient été d'emblée des appareils électoraux, que l'attention s'y soit polarisée davantage sur la personnalité des leaders que sur le programme, et que, dans bien des cas, la campagne ait eu des accents régionalistes ou tribalistes.** Il y a peu de partis ouvertement tribalistes en RDC. Il y en a encore moins qui ne le soient pas du tout. Un parti congolais est en général non-tribal, MAIS... tous sont forcés (ou tentés) de tenir compte de considérations de cet ordre au moins au niveau de la tactique, sinon de la stratégie.

On vit apparaître à la même époque un certain vocabulaire, élaboré en fait avant tout pas les journalistes belges chargés de commenter la campagne congolaise, et qui donnèrent aux mots dont ils usaient un sens qui peut parfois surprendre.

Ainsi, dans le vocabulaire dont nous usons chez nous, qualifier quelqu'un de « nationaliste » renvoie presque toujours à des idées de droite, à un patriotisme cocardier éventuellement entrelardé de royalisme incandescent, à une attitude négative devant le changement et l'innovation. Dans le contexte congolais, au contraire, il désignait des gens qui réclamaient l'indépendance immédiate, la fin de tout lien privilégié avec la métropole coloniale et l'exploitation des richesses congolaises d'abord au profit des Congolais<sup>4</sup>. Dans la mesure surtout où ce dernier point allait à l'encontre des intérêts des grandes compagnies capitalistes, il leur valut la sympathie et le soutien des progressistes.

On leur opposait les « modérés », gens de meilleure compagnie du point de vue du colonisateur, parce qu'ils étaient prêts à se montrer accommodants quant ces liens privilégiés et à la présence des grandes compagnies, en un mot, à continuer la colonisation sous le drapeau de l'Indépendance.

Il est vrai qu'il y avait un autre « clivage », celui qui opposait « unitaristes » et « fédéralistes ». Et il se faisait que les « modérés » étaient plus nombreux parmi les « fédéralistes », cependant que le « nationalisme », surtout dans le MNC-Lumumba, était d'un unitarisme farouche.

Toujours est-il que le mot « **nationaliste** », **au Congo, a gardé ce sens particulier.**

### **Mobutu : l'éteignoir.**

Très vite après les élections, il y eut la guerre civile due à la sécession katangaise, le premier coup d'état de Mobutu et toute une série d'événements qui coupèrent net toute possibilité de vie normale pour les partis politiques. Ils n'ont aucun sens quand la politique se fait, non à l'aide de bulletins de vote, mais au poignard ou à la bombe ! Et, le pays à peine sorti des troubles, il tomba sous l'éteignoir du régime Mobutu. On est donc réduit aux suppositions quant à ce qu'aurait pu être l'évolution des partis congolais si le Congo avait pu avoir, au lendemain de l'indépendance, une vie politique normale. En particulier, il ne leur fut jamais possible d'entamer et de développer les aspects qui font pourtant la continuité de la vie d'un parti EN DEHORS des échéances électorales, comme

---

<sup>4</sup> Ce « au profit de... » est vague, mais en réalité les nationalistes n'ont jamais été plus loin en 60 – 61. Des idées comme la nationalisation, le contrôle populaire feront leur apparition plus tard, mais elles étaient certainement étrangères à Lumumba. Encore qu'être communiste ne soit pas un délit, rien n'est donc plus faux que l'accusation de communisme lancée contre lui. Il est probable que les revendications congolaises vis-à-vis des Compagnies n'auraient pas dépassé une africanisation des cadres et un meilleur intéressement du Congo aux bénéfices, c'est-à-dire la correction d'une répartition stigmatisée par injuste déjà par le gouverneur Rijckmans en 1946 !

d'élaborer et de négocier des programmes, de contrôler et critiquer le pouvoir exécutif ou d'offrir à leurs membres des possibilités de formation et de participation à la vie publique.

Entre 1965 et le « *Comprenez mon émotion* » de Mobutu prenant, dans un sanglot, congé du MPR, le 24 avril 1990, celui-ci fut la seule organisation politique légale au Congo / Zaïre.

**Ce parti est resté unique pendant une génération.** Il n'est donc pas étonnant que les avis à son sujet divergent.

Sur un point, il est le digne héritier des partis de l'Indépendance qui étaient avant tout des machines électorales. Ce fut une énorme machine de propagande, grosse caisse servant à organiser l'enthousiasme obligatoire, les manifestations « spontanées » obligées et la répétition bruyante des slogans du régime. Celui-ci cherchant constamment à faire prendre les phrases pour des faits et les changements de noms pour des changements réels, il fut incontestablement un grand producteur de phrases creuses.

Mais d'autre part, Mobutu avait pris la peine de doter son régime d'une façade idéologique ayant quelque cohérence. Le « *Manifeste de la N'Sele* » fut l'œuvre de politiciens des années 60, ralliés à son régime, qui n'étaient pas des analphabètes. Et le principal talent du Guide fut, sans contexte, de tirer des conséquences fausses d'idées vraies, voire même évidentes. (Qui pourrait nier que les Africains ont le droit d'affirmer leur identité propre, et d'avoir des institutions politiques qui y soient adaptées ? Mais de là à dire que le pouvoir dictatorial est le seul qui leur convienne...) Le « *Manifeste* » **contient donc nombre d'affirmations incontestables**, souvent même provenant de l'arsenal idéologique nationaliste.

Et l'on peut se demander comment il faut interpréter le « retour de manivelle » qui finit par frapper Mobutu avec les « *Manifeste des étudiants* » puis les interpellations parlementaires à l'aube des années 80. Il se trouva critiqué au nom de ce qui était officiellement sa propre idéologie<sup>5</sup>, épinglé à coup de citations du Manifeste de la N'Sele. Était-ce de la prudence, pour avancer en quelque sorte « sous le parapluie du Texte Officiel ». Ou, au contraire, les affirmations nationalistes, quoique mises là pour être détournées au profit du régime, avaient-elles fini, lues avec la candeur de la jeunesse, par retrouver chez les étudiants leur véritable sens ?

### **Partis et personnalités congolais à l'étranger.**

En dehors du MPR, existèrent durant cette même période des partis clandestins, souvent à l'extérieur du pays (très loin, au sein de la diaspora d'Europe, ou aux frontières, dans un pays voisin). Ils étaient fortement marqués par la nécessité de mener une lutte armée. (Celle-ci était dans certains cas une réalité, comme pour le FNLC et le PRP, dans d'autre il s'agissait seulement d'un vœu pieux. De toute manière, les uns comme les autres ne pouvaient qu'être clandestins). La majorité d'entre eux était d'inspiration marxiste, et aspiraient au rôle de parti unique d'avant-garde<sup>6</sup>. C'est peut-être le résultat de la pression exercée à l'époque par la « guerre froide » sur les événements du Tiers-monde. Puisque Mobutu était supporté par l'Occident au nom de son « anticommunisme », l'on avait spontanément tendance à chercher son contrepoids à l'Est. Presque toujours, le leader du Parti était l'objet d'un frénétique « culte de la personnalité ».

Quand, dans les dernières années, apparurent des « antimobutistes modérés », ces personnalités du centre ou de la droite ne cherchèrent guère à fonder des

---

<sup>5</sup> Un parallèle saute aux yeux avec ce qui se passait, au même moment, en URSS. Parmi les « dissidents » ou les critiques du régime soviétique, ils y avaient ceux qui vomissaient le communisme et le marxisme, comme Soljenitsyne, mais aussi ceux qui, comme Pliouch, par exemple, critiquaient le régime soviétique, au nom du marxisme même, dont il avait, d'après eux, dévié.

<sup>6</sup> Cela fait beaucoup « d'uniques partis d'avant-garde ». Avant de rigoler, on fera bien de se souvenir que l'on était alors dans les années d'après 68 où, en Europe, la gauche radicale se divisait en une multiplicité de groupuscules qui auraient pu tenir leur congrès plénier dans une cabine téléphonique, mais ne s'en déclaraient pas moins chacun « le seul véritable parti des masses populaires organisées » et parvenaient à se doter de l'organigramme « soviétique » complet, avec Bureau politique et Comité Central. Si donc « absurdité congolaise » il y eut, elle était à tout le moins dans l'air du temps et au goût du jour !

organisations politiques. Ici encore, le « culte de personnalité » a joué à plein. Quand des dignitaires importants tournèrent le dos au régime, ils avaient soin de quitter le pays (ce qui valait mieux pour leur sécurité), de gagner la Belgique, supposée être le pays occidental le mieux placé pour s'y présenter comme candidat à « devenir calife à la place du calife » et d'écrire un livre. Celui-ci dénonçait sur Mobutu ce que tout le monde savait déjà, et exposait leurs conceptions politiques, c'est-à-dire le credo standard dans la démocratie parlementaire et bourgeoise, accommodé à la sauce d'un fort mince filet d'originalité<sup>7</sup>. Il y a chez eux **plus de carriérisme personnel que de souci de se constituer une base populaire.**

### **La quadrature du cercle**

Avant de prendre trop piètre opinion des Congolais en constatant cette indigence de part et d'autre, il faut tenir compte de ce que la situation congolaise était à l'époque verrouillée par des facteurs qui n'avaient pas leur origine au Congo et échappaient au contrôle des Congolais. Les « *Guerres du Shaba* » avaient montré que le régime Mobutu était un colosse aux pieds d'argile, mais aussi que ses alliés extérieurs étaient prêts à recourir à la violence pour le maintenir en place. Autrement dit : la dictature aurait probablement le dessous en cas de guerre civile entre Congolais, mais il fallait pour cela que Mobutu soit lâché par ses alliés extérieurs. Cette situation ne se présenta qu'en 1996, soit presque vingt ans après !

Encore faut-il considérer que les deux exigences étaient antinomiques : recruter et entraîner des forces susceptibles d'affronter les FAZ ne pourrait aller sans une mobilisation populaire que l'Ouest risquait de regarder aussitôt comme « communiste ». S'assurer le concours des Occidentaux requérait des promesses de « *statu quo* » qui rendraient le changement inintéressant aux yeux de la masse du peuple ! Sauf à profiter d'une très improbable et sans doute fugitive modification de la conjoncture internationale, **recruter des partisans au Congo, et obtenir la bienveillance de l'Occident étaient donc deux exigences à la fois absolues et antinomiques.** C'était chercher la quadrature du cercle<sup>8</sup>.

Durant tout ce temps, certains opposants se soucièrent d'abord de préparer la guerre civile et recoururent, assez naturellement, au modèle chinois. D'autres se soucièrent d'abord d'obtenir une sorte d'investiture occidentale, en assurant Bruxelles de leur bienveillance économique et de leur attachement politique à l'Ouest « au cas où... »

### **De la tendance à l'opposition.**

Les mêmes « *Guerres du Shaba* » devaient amener les soutiens extérieurs de Mobutu à prier leur protégé de mettre quelques formes dans sa manière d'être dictateur. On assista donc à l'émergence de ce que l'on pourrait appeler un « droit de tendance au sein du Parti Unique ».

Aux élections de 1977, les candidatures, bien que déposées toutes dans le cadre du MPR, furent individuelles, et l'on vit arriver à l'assemblée législative un certain nombre de députés, ou de politiciens anciens reprenant du service, qui venaient soit des milieux d'affaires, soit de l'Université et représentaient la classe montante qui avait trouvé à s'enrichir sur les dépouilles de la « zaïrianisation ». Or, dans un régime totalitaire pro-occidental, la question qui surgit tôt ou tard est : **comment garantir l'exercice du libre-échange et de la libre concurrence dans un pays où la démocratie n'est pas garantie, et où les chiffres d'affaires varient, non pas en proportion de variables économiques, mais en proportion de la faveur dont jouissent les entrepreneurs.**

---

<sup>7</sup> Par exemple, Nguza Karl I Bond (qui a écrit plusieurs livres, encore que le second soit un assez peu appétissant déballage de conflits avec le Guide, notamment à propos de femmes) émet l'idée de renouveler les chefs coutumiers par élection.

<sup>8</sup> Il faut avoir cela bien clairement à l'esprit lorsque l'on tente d'apprécier la coalition de l'AFDL avec le Rwanda. Cette alliance, dont on pouvait prévoir qu'elle ne durerait pas, était une occasion unique de réaliser la « quadrature du cercle » : un soulèvement au Congo qui bénéficierait de la bienveillance de Washington, acquise à Kagame. Kabila et l'AFDL ont saisi cette opportunité, qui était unique.

Ces députés étaient en fait porteurs, en puissance, d'une contestation du régime par les principes même du capitalisme !

La loi du 4 juin 1978 fut le début des fameuses **interpellations** qui redorèrent, auprès du public congolais, le blason des Parlementaires, désormais dotés de quatre prérogatives de contrôle (question écrite, question orale, interpellation et enquête). Les interpellations, surtout, sont restées célèbres parce que faisant comparaître pour explications des ministres ou des dirigeants de grandes entreprises, elles ont pu donner l'illusion d'un débat démocratique ouvert. La virulence et la franchise qui s'y manifestaient ont pu donner l'illusion de leur efficacité. Pourtant, en fin de compte, le Président restait seul arbitre et l'issue du débat ou de l'enquête était laissée à sa seule discrétion. Les dignitaires qui défilaient devant des parlementaires déchaînés se révélèrent vite des boucs émissaires sacrifiés, des lampistes poursuivis pour des actes qu'ils avaient commis sur ordre, ou même d'anciens favoris du Guide tombés en disgrâce et que Mobutu jetait aux parlementaire comme Néron les eût envoyés aux lions...

Les choses étaient donc bien organisées pour que les interpellations, sur le plan institutionnel, puissent faire du bruit, mais pas de vagues. Mais elles en soulevèrent quand même, par le fait que porter ces affaires au Parlement les étalait sur la place publique. En avril 1980, le Mémorandum des Etudiants constata : « *Le contrôle parlementaire dans sa formule actuelle **permet au peuple d'être réellement informé sur la manière dont il est gouverné ; il n'y a pas de meilleur miroir de l'action gouvernementale que ces interpellations*** ».

Bientôt, les parlementaires se mirent à interpellier non plus les dignitaires, mais le système lui-même, c'est-à-dire le Président. Du droit de tendance, on allait vers l'opposition. Ce fut en particulier le cas de ceux que l'on appellera « les 13 Parlementaires<sup>9</sup> » parce qu'ils furent, tous les treize, arrêtés en bloc début 81 à propos d'une lettre ouverte<sup>10</sup> dont le pouvoir fit « le complot de la St Sylvestre ».

Comme il est dit plus haut, la contradiction existait et la confrontation était fatale. Mais elle aurait pu revêtir des formes lentes et larvées sans une série d'événements survenus en 1979. Pour résumer les choses : des massacres de creuseurs de diamants par les FAZ ont lieu à Katakelayi et Luamwela. Les parlementaires Tshisekedi, Makanda et Ngalula demandent des explications à Mobutu et au Président du Conseil Législatif. Ils sont destitués. Le Président Iléo, qui proteste contre cette destitution illégale, est lui aussi destitué et remplacé par Ndozomyo. Les interpellations sont supprimées. Le Mémorandum des étudiants sort en avril et les enseignants en grève lancent à Mobutu le fameux : « **Le Mal Zaïrois ? C'est Vous** ». Un nouvel organe, le Comité Central du MPR est créé. Le réaménagement des institutions demande une modification de la Constitution qui vient en séance publique le 13 novembre 1980. Toute une série de discours, en particulier ceux de Ngalula et de Tshisekedi<sup>11</sup> s'en prennent ouvertement à Mobutu. Il s'agit cependant encore de critiquer la gestion, non les principes. Tshisekedi parlera même de « déviationnisme » de la part du Président<sup>12</sup>. La lettre ouverte des « Treize » sert alors de prétexte à leur arrestation. Il en résulta la fondation de l'UDPS.<sup>13</sup>

---

<sup>9</sup> Soit, pour le Katanga : Kyungu wa Kumwanza et Lumbu Maloba , députas, et Kibassa Maliba ,commissaire politique, pour le Kasai : Nagalula, Kesale, Ngoyi, Lusanga, Kapita, Makanda, Tshisekedi, Kanana et Dikonda (professeur, non parlementaire) ; pour le Kivu, Biriganine, député. Dia, du Bandundu, fera défection presque tout de suite, en mai 1983.

<sup>10</sup> Il s'agit en fait d'un document de 50 pages, à peu près la même importance, donc, que le « Mémorandum des Etudiants »

<sup>11</sup> Autres intervenants : Kabongo, Zola, Kapita, Kasende, Kyungu, Kithia bin Ramazani, Nendaka... voir le n° 137 des Comptes rendus analytiques.

<sup>12</sup> Ce qui revient à dire que Mobutu dévie par rapport à Mobutu. Il est vrai que Tshisekedi avait été l'un des principaux rédacteurs du « Manifeste de la N'Sélé ». D'autre part, ce pouvait être un de ces usages « parapluie », auxquels je faisais allusion plus haut.

<sup>13</sup> Qui fut fondée en février 1982, avec comme Président Kibassa Maliba. La tendance la plus connue, celle sde Tshisekedi, s'en détachera en 1995. Ni l'une, ni l'autre de ces organisations n'ont jamais tenu de Congrès, ni élu leur Président...

## **UDPS**

Dénoncer les pratiques mobutistes au nom du Mobutisme revenait à dire qu'il y avait une autre doctrine, non explicitée, dans le « Manifeste ».

En réalité, il s'y trouve en effet deux doctrines, ou, si l'on veut une doctrine qui cache bien mal les faits. Le texte du Manifeste est imprégné de nationalisme progressiste, écrit par des hommes qui venaient du MNC/L, du PSA, de la Balubakat, du CEREA et se situaient donc dans la ligne directe du lumumbisme. Mais ce texte n'était qu'une mystification derrière laquelle il y avait l'absolutisme et le pouvoir personnel d'un homme, lui-même exigé par les intérêts étrangers dominants. Il ne s'agit pas d'un affrontement entre la théorie et la pratique, comme il s'en rencontre beaucoup, mais de la confrontation entre deux formes de souveraineté : celle de l'Etat (extraverti) et celle du peuple.

La séparation d'avec le MPR ne se fit pas de façon abrupte et immédiate. Il y eut des pourparlers à l'époque du gouvernement Vunduawe te Pemako. Celui était partisan d'une certaine décentralisation, d'une timide libéralisation et de la création d'un second parti politique. Mobutu ne le suivit pas dans cette voie, qui aurait été suicidaire : les élections « un peu plus libres » de 1977 avaient montré que tout ce qui apparaissait décalé par rapport au MPR l'emportait haut la main. Un second parti serait devenu, à son tour, parti unique à la première échéance électorale.

Les « Treize » ne se soucient d'ailleurs pas davantage de raisonner encore en membres du MPR soucieux de leur virginité doctrinale, soucieux de garder le Manifeste de la Nsélé et d'écraser seulement la personne du « déviationniste » Mobutu. Il s'agit désormais de **définir et d'affirmer leur idéologie propre, pour un parti à part.**

Celui-ci prônera l'unité dans le fédéralisme avec une règle de rotation par région d'origine, dans l'exercice de la présidence, et les grands principes classiques de la démocratie bourgeoise : séparation des pouvoirs, pluripartisme. En matière économique, il fera la part belle à l'initiative privée, et même aux opérateurs économiques étrangers. Il restera fidèle au camp occidental en politique extérieure. Tout cela repose sur une notion vague: le communautarisme. *« Le bien être social y est assuré grâce à une redistribution équitable du Revenu National et une organisation efficace de la solidarité nationale. Cette conception propre à la philosophie africaine allie le principe de coopération et de compétition, toute en privilégiant la réciprocité et la solidarité nationale. C'est pourquoi nous proclamerons le COMMUNAUTARISME comme l'idéologie de l'UDPS ».* C'est tout. Le « Communautarisme » n'est autrement défini nulle part.

Ce flou artistique s'explique sans doute par la nécessité de **ne pas mentionner explicitement leur base sociale**, qui ne peut être que la classe que ces parlementaires-hommes d'affaires sont en train de constituer. Surtout, il importe de ne pas paraître opposer cette initiative privée nationale à celle des étrangers. L'Ouest réagit très mal à tout ce qui est remise en question du rôle de ses entreprises.

Quant aux moyens, ils font un choix très affirmé pour la **non-violence** et le dialogue. Cela peut paraître utopique face à une autorité musclée comme celle de Mobutu. Mais il ne faut pas oublier que les mouvements d'opposition, jusque là, avaient eu recours à la lutte armée et avaient perdu, non pas devant les FAZ, mais devant les interventions militaires étrangères. Interventions que l'Ouest justifiait par le fait que ces organisations étaient « marxistes » et représentaient donc le petit doigt de Moscou. **La non-violence, comme l'attachement à l'initiative privée, étaient des signaux à l'usage de l'extérieur.**

L'UDPS voudrait amener à la constitution d'une table ronde susceptible de mettre en place un gouvernement de transition, sous couvert des institutions internationales. C'est à peu près le schéma qui a abouti à l'Indépendance en 1960, vers lequel on a tendu en partie sans y arriver, au moment de la CNS, et qui s'est réalisé, finalement, avec la transition de Sun-City mais... sans l'UDPS.

## **Du multimobutisme au multipartisme.**

Durant les années qui suivent, la situation intérieure ne cesse de se dégrader, cependant que Mobutu perd petit à petit ses appuis extérieurs. A mesure que disparaît la

tension Est-Ouest, s'évanouissent aussi les raisons de soutenir des régimes qui n'avaient pour vertu que leur « anticommunisme ».

**Il devient de moins en moins possible de maintenir le régime de parti unique et monolithique du MPR.** D'autre part, comme nous l'avons dit, autoriser un second parti reviendrait à faire de celui-ci, dans des délais assez bref, le nouveau parti unique.

Les grands bouleversements de la politique internationale dès la fin 1989 amènent, dans toute l'Afrique, le vent à souffler vers le multipartisme, la démocratisation et, un peu partout les « Conférences Nationales ». Ils contraignent aussi le président Mobutu, qui sent venir la contestation dans son pays, à lancer le 14 janvier 1990 l'idée des consultations populaires au cours desquelles le peuple exprime ses doléances. A l'issue de celles-ci se forme progressivement le projet de la Conférence nationale.

**Le 18 janvier 1991, a lieu la reconnaissance des partis politiques par le pouvoir en place.** (Il faut noter ici que le PRP de Laurent-Désiré Kabila est rejeté pour n'avoir pas son siège au Zaïre...) En mars 1991, il y a 66 partis politiques reconnus dont une forte proportion de satellites du MPR. C'est la présence de nombreux partis fondés par des fidèles de Mobutu et téléguidés par lui qui a fait parler de « multimobutisme ». Ce n'était qu'un début : il y en aura quatre cent à la chute de Mobutu ! En avril 1991, Mobutu accepte le principe d'une conférence nationale sous la pression des principaux partis, l'UDPS, l'UFERI, le PDSC, le PALU...

La période marque **l'entrée en scène de la Société Civile** comme acteur significatif de la vie de la nation en RDC. Il convient ici de souligner que certaines compréhensions du concept de Société Civile en RDC et certaines pratiques sont liées au contexte propre à cette période. Théoriquement, la Société Civile est constituée des forces sociales qui ne s'identifient ni à l'Etat, ni aux Partis politiques. Et qui dit forces sociales veut nécessairement dire Organisations, Structures, Associations qui ont une base sociale (membres, fidèles, adhérents, etc.) qui peut être mobilisée pour un objectif. La Société Civile peut avoir une influence dans la vie d'une nation dans la mesure où l'on perçoit la capacité de mobilisation de leurs membres par les Organisations qui composent cette Société Civile.

Dans la pratique, l'appel à la société civile servira à embrouiller encore davantage les choses, par rapport aux partis politiques chez qui régnait déjà la confusion, et à rendre encore plus confus le mode de désignation des délégués à la CNS. Après avoir été porteuse de grands espoirs, la Société Civile ne tarda pas à paraître, aux yeux du peuple, aussi suspecte que les politiciens.

## **CNS**

**La CNS s'ouvre le 7 août 1991 au Palais du Peuple à Kinshasa.** C'est le Premier ministre Mulumba Lukoji qui préside la séance d'ouverture, en l'absence (non justifiée) du chef de l'Etat. Dans son discours, il dresse un bilan négatif de trente une années d'indépendance, particulièrement sur le plan socio-économique. Après cette ouverture, l'opposition remarque la présence massive et injustifiée des inconditionnels du MPR qui siègent en tant que "invités du gouvernement".

Face à la précarité et la déliquescence de son pouvoir, Mobutu monte un stratagème machiavélique pour se maintenir. **Il use du débauchage** (au sein des partis, voire des plates-formes), et **provoque le vagabondage politique, mais il est contraint de négocier** avec l'opposition. La première rencontre officielle entre le pouvoir et l'opposition au « palais de marbre » a lieu en 1991 et d'autres s'ensuivront. Naissent ainsi les paradigmes négociations, consultations, concertation (s) débat et dialogue ; chacun de ces termes étant employé dans une situation particulière. Avec l'objectif de raviver la nation, ces tractations sont asctionnées par la signature d'un accord.

Vers la mi-août, on assiste, particulièrement à Kinshasa, a **un regain d'insécurité** et de violence, on parle des opérations de "hiboux ". il s'agit de raids nocturnes, opérés à bord de véhicules de marque Mitsubishi Pajero non immatriculés, avec des hommes armés, parfois masqués, procédant à des enlèvements, intimidations, mauvais traitements...



Qui sont en fait, ces hiboux ? Un résumé d'un rapport publié par la ligue de droits de l'homme à Kinshasa le 22 septembre révèle que 32 instructeurs Sud-africains (blancs) ont entraîné une centaine de soldats zaïrois, issus dans leur quasi - totalité de l'ethnie Ngbandi<sup>14</sup>, aux techniques de type non - conventionnel : guérilla urbaine, sabotage, emploi de mines, enlèvements, assassinats, répression, etc. de mars à août.

Aux côtés des hiboux, **asumba na nganda** « personnage mythique, invisible et invincible, qui se distingue par des vols et assassinats surtout commandités », fait son apparition. Il deviendra l'éponyme des personnes qui s'adonnent à cette sale besogne, mais aussi de celles qui excellent dans les abus.

D'autre part, suite à la baisse du pouvoir d'achat et au non-paiement de leurs soldes, le lundi 23 septembre 1991, les parachutistes des Forces armées zaïroises cantonnés au camp CETA, s'emparent de l'aéroport international de N'djili, ils pillent, incendient et saccagent ses différents bâtiments. Le signal est ainsi donné pour un pillage systématique de la ville. Pendant deux jours, les militaires d'autres camps se dispersent dans Kinshasa où ils pillent, dévastent aussi bien les domiciles privés que les équipements industriels et collectifs. Dans ces désordres, on déplore des blessés, des victimes de viol, mais aussi une centaine de morts.

Le mardi 24 à minuit, Mobutu s'adresse à la nation, dans son message, il s'inquiète de la destruction des infrastructures économique-industrielles de la ville de Kinshasa qui n'a plus, après le pillage, de stocks en produits pharmaceutiques, denrées alimentaires, fournitures scolaires... Il demande aux soldats de cesser le pillage, de regagner leurs camps, leur garantit l'impunité en leur accordant son pardon "paternel" et présidentiel. Il annonce également l'intervention des militaires français et belges, venus assurer la protection de leurs ressortissants. (C'est exact, mais ils ne dépasseront pas Brazzaville, ne souhaitant pas que l'évacuation de leurs ressortissants soit le prétexte ou l'occasion de leur faire remettre Mobutu en selle).

Le conseil des ministres du 25 septembre, présidé par le chef de l'Etat à Nsele décrète le couvre-feu à Kinshasa de 20 h. à 5 h. du matin. Au lieu de rassurer, cette mesure facilitera dans les rues désertes, l'activité des bandes

C'est dans ce climat de tension, de panique et de peur alors que les travaux de la CNS stagnent, que le président Mobutu après une réunion au Palais de Marbre à Kinshasa avec les représentants de l'Union Sacrée, signe le 30 septembre, au terme d'une troisième journée de concertation, la **nomination de Tshisekedi comme Premier ministre**. La prestation de serment a eu lieu le 16 octobre au Palais de marbre, sous la présidence du chef de l'Etat. Cette cérémonie d'investiture du gouvernement Tshisekedi composé de 22 ministres, s'est limitée pour chacun d'eux à signer le procès-verbal de prestation de serment sans avoir prononcé le texte du serment. Cet incident servira de prétexte à Mobutu pour révoquer le gouvernement Tshisekedi le 21 octobre en déclarant que le Premier ministre était dans l'impossibilité légale d'exercer ses fonctions, pour avoir avant de signer, barré les mots « constitution » et « garant de la nation », dans la formule du serment. Mobutu signe une nouvelle ordonnance le 23 octobre qui nomme Bernardin Mungul Diaka Premier ministre.

Après sa nomination, Mungul Diaka, réunit deux fois la CNS en séance plénière, le 15 et 20 novembre. Entre-temps, le 25 novembre, le président Mobutu annonce le remplacement de Mungul Diaka par Nguza Karl-Ibond. Dans son message, il demande à la CNS de doter le pays dans les meilleurs délais de projets d'une constitution, d'une loi électorale et d'un calendrier électoral.

**L'union sacrée conteste la nomination de Nguza** qu'il considère comme traître. Cela se traduit par d'innombrables manifestations populaires de protestation. Début décembre, toute la classe politique s'inquiète de ce qui allait arriver à l'expiration du mandat de sept ans du maréchal Mobutu, le 4 décembre à minuit. Le jour même, le président Mobutu annonce que conformément à l'article 4 des dispositions transitoires, il restera en fonction jusqu'aux prochaines élections. L'opposition estime de son côté qu'il faut appliquer l'article 40 qui stipule qu'en cas de vacances ou d'empêchement, les

---

<sup>14</sup> C'est-à-dire l'ethnie de Mobutu

fonctions de Président de la République sont provisoirement assumées par le Président de l'assemblée nationale.

Pour protester contre la non-application de cette disposition, l'opposition lance dès le 5 décembre une **"Journée ville morte"** largement suivie par la population de Kinshasa. Le 11 décembre, la CNS reprend ses travaux sous la présidence du ministre de l'intérieur, Mandungu Bula Nyati, avec un seul point inscrit à l'ordre du jour ; élection du Président du Bureau provisoire. Le candidat présenté par la société civile, Monseigneur Monsengwo, archevêque de Kisangani et président de la Conférence épiscopale du Zaïre l'emporte. Dans les jours qui suivent, les séances plénières de la CNS sont entièrement réservées aux opérations de constitution du bureau provisoire, dont Joseph Iléo Président du Parti Démocrate et Social Chrétien (PDSC), est élu vice-président.

Le 24 décembre, Nguza installe le bureau provisoire de la CNS au Palais du Peuple, ses travaux s'y déroulent presque normalement jusqu'au 19 janvier 1992 lorsque le Premier ministre Nguza dans un message à la radio et à la télévision, suspend les travaux de la Conférence nationale en évoquant trois raisons : les travaux de la conférence coûtaient trop cher, la province du Kasai Oriental était surreprésentée parmi les conférenciers(14%), la CNS outrepassait ses compétences en contestant deux décisions du gouvernement ; le transfert des conférenciers à N'sele et la destitution de Lusambo Mpanda, magistrat de Kinshasa et président de la commission des litiges et recours de la CNS.

**Le 16 février 1992, les chrétiens de Kinshasa** organisent une marche pacifique pour réclamer sa réouverture, l'armée intervient, la répression est brutale et il y a des morts parmi les manifestants. A cause de ces pressions internes mais aussi externes, le pouvoir de Mobutu autorise le 06 avril 1992 la réouverture de la CNS qui inscrit à son actif deux éléments importants : la proclamation de sa souveraineté et la nomination de son bureau de direction permanent. Souveraine, la CNS entend que ses décisions aient force de loi et que sa juridiction s'étende aux domaines tant politiques et juridiques qu'économiques et culturels. Ses travaux se poursuivent normalement jusqu'au 14 août 1992 lorsque Tshisekedi est élu Premier ministre du gouvernement de transition qui doit conduire le pays vers les élections.

Durant cette période, il y a incontestablement une forte réponse populaire à l'appel des partis politiques, alors même que manifester comporte encore des risques sérieux. **Il s'agit toutefois d'une réponse à un appel ponctuel beaucoup plus que d'une adhésion à un ou des partis.**

Presque à la fin de ses travaux, la CNS a élu 453 de ses membres à la fonction de Conseiller de la République. Leur mandat tel que définit dans l'Acte de Transition, est de nature législative. Enfin le 06 décembre 1992, on assiste à la clôture en catastrophe de la CNS qui a mis en place un Acte Constitutionnel de transition, un Gouvernement de transition, le Haut conseil de la République, et le Conseil électoral. Elle a élaboré un projet de constitution et un calendrier électoral. Ce HCR/PT va voter cahin-caha jusqu'à l'arrivée de l'AFDL...

Cette période est d'une extrême fécondité... malheureusement sur un seul plan, celui du **vocabulaire**. Chaque gouvernement porte un nom : *gouvernement de transition* (1990, 1992, 1994), *gouvernement de transition élargi*(1990), *gouvernement de combat* (1991), *gouvernement de large union nationale* (1991), *gouvernement de salut public* (1991, 1997), *gouvernement d'union nationale* (1992), *gouvernement de large union nationale et de salut public* (1993), *gouvernement de salut national* (1996).

La clôture en catastrophe de la CNS impose le *respect des acquis de la conférence nationale souveraine*, synonyme de maintien de Tshisekedi (premier ministre élu à la CNS) à la primature « poste de premier ministre, son bureau ». Tous les autres primaturables (personnes à même de devenir premiers ministres) sont donc nommés illégalement. On clame son incontournabilité « caractère de celui que l'on ne peut contourner ». L'opposition radicale focalise son combat politique sur le respect de ces acquis. Elle organise des marches pacifiques, grèves, journées ville- morte « paralysie volontaire et collective des activités socioprofessionnelles à travers la ville ».

**Une profonde crise institutionnelle** se déclare ensuite. Celle-ci nécessite une certaine médiation, mais Monseigneur Monsengwo (médiateur) et la troïka (triplette France, Belgique, États-Unis) n’y apportent aucun dénouement.

La guerre de l’Est – guerre de libération pour les « kabilistes » et guerre d’occupation pour le pouvoir en place – (octobre 1996), commence et pousse Mobutu à la fuite (16 mai 1997).

Enfin, le décret-loi n° 194 relatif aux partis et aux regroupements politiques est signé par le président Laurent-Désiré Kabila, le 29 janvier 1999, et crée enfin au Congo une situation de multipartisme dans l’acception courante de ce terme.

### **Cicatrices**

Les vingt-cinq ans de régime à parti unique, puis les sept ans de « multimobutisme » qui ont suivi ont créé des conditions très spéciales pour la vie politique, et il en est résulté une sorte de « **culture politique** » (que d’aucun appelleraient peut-être « inculture ») qui a marqué toute la population et se retrouve donc, aujourd’hui, **répandue à peu près indistinctement dans toutes les formations ou familles.**

Vivant dans un pays où la presse était muselée et la radio menteuse, et qui se trouvait en même temps en état de faiblesse vis-à-vis de ses interlocuteurs étrangers, les Congolais se sont habitués à **situer information et recours préférentiellement à l’étranger.** Cela a pu parfois mener à une sorte de « politique du pire » : « Il faut du sang pour ébranler les média internationaux, qui alors feront peut-être bouger le pouvoir... »

Le système juridico-administratif étant une sorte de Léviathan écrasant tout et chacun sur son passage, la seule attitude possible face à lui était de chercher à le paralyser, ne fût-ce que pendant le temps voulu pour prendre la fuite. D’où une façon d’aborder tout ce qui est droit et règlements sous l’angle exclusif de **l’argutie juridique.** Il en résulte une production massive de textes alambiqués, rédigés dans un volapük flamboyant et incompréhensible, qui le plus souvent **ne visent qu’à gagner du temps.**

De la même manière, « s’opposer » ou « manifester » n’est compris que dans le sens du **sabotage et de l’obstruction.** L’idée d’une opposition constructive, de même d’ailleurs que celle d’un pouvoir susceptible de dialoguer avec elle, est totalement étrangère à cet univers mental.

L’histoire politique du Congo présente une alternance de longues périodes de blocage, et de périodes de grande agitation chaotique. Et, pendant celles-ci, il faut régir très vite et saisir l’occasion par son unique cheveu... Elle a toujours été soit étouffée, soit foisonnante, voire explosive.

On passe ainsi de la longue nuit coloniale à une brusque indépendance, en devant se précipiter pour des élections qui sont presque pour le lendemain. Au sortir du monopartisme de Mobutu, il en va de même : les partis doivent se structurer à la va-vite, s’improviser. Il n’est même pas besoin de dire que les péripéties les plus récentes, celles de la transition d’après Sun-City, ont eu le même caractère. Il en résulte que **la règle, dans les partis congolais, est l’improvisation sans un long passé de maturation** et de structuration derrière soi.

Alors qu’il y a tant de partis au Congo, il n’y en a que deux qui donnent aux observateurs européens l’impression d’un « parti » au sens pour eux habituel de ce terme, avec la connotation de permanence, même en dehors des périodes électorales, qui a été définie plus haut. **Ce sont l’UDPS et le PALU.** Nous avons vu que le premier remonte à 1982. Le second, s’il n’apparaît sous ce nom qu’en 1992, a regroupé tous ceux qui avaient la nostalgie du lumumbisme. Dans l’un et l’autre cas, ce qui a fait la différence, c’est la durée<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> Il est reçu, dans le vocabulaire politique congolais, de nommer l’UDPS « la fille aînée de l’opposition », puisqu’elle date de 1982. On pourrait parler là d’abus de langage, en ce sens que lorsque l’on dit « UDPS » sans préciser, on se réfère à l’UDPS Tshisekedi qui, en tant que telle, ne date que de 1995. D’autre part, il a existé diverses tentatives de ressusciter le MNC/L, ou du moins de lui donner un successeur. Citons les tentatives de

Si le Congo devait connaître une période de quelques années, non pas d'immobilité forcée, mais de stabilité dynamique, il est probable que sa vie politique, y compris quant au fonctionnement des partis politiques, prendrait un cours plus normal.

© Guy de Boeck pour CongoForum, 21/01/2007